



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
tenue le 16 novembre 2009 à 19 h en la salle du conseil de
l'Hôtel de Ville située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absente :

Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier
Monsieur Louis Lemay, directeur général

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 heures.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

CM-200911269

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De modifier l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 novembre 2009 de façon à :

- o retirer les points suivants :
 - 10.3. Don de 3 500 \$ à l'École St-Octave pour la composition d'une chanson thème pour le 100^e anniversaire
 - 10.4. Don de 1 000 \$ à l'École St-Octave pour permettre l'achat des cadeaux « Prix du centenaire »
- o ajouter les points suivants :
 - 13.1. Modification du plan d'effectifs de la Ville de Montréal-Est
 - 13.2. Don de 400 \$ à monsieur André St-Jean pour l'achat du flambeau olympique

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200911270

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 16 novembre 2009, tel que modifié et ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
3. Dépôt de la liste des comptes de la Ville de Montréal-Est
4. **Rapport des commissions**
5. **Rapports des services**
 - 5.1. Désignation d'un maire suppléant pour la période du 16 novembre 2009 au 15 mars 2010

- 5.2. Autorisation de dépassement de coûts pour l'installation de la partie souterraine d'un système de feux de circulation à l'intersection de la rue Notre-Dame et l'avenue Richard pour un montant de 4 284,31 \$
- 5.3. Dépôt des indicateurs de gestion 2008
- 5.4. Modification d'un acte de servitude pour les lots 1 826 356 et 1 250 935 afin d'autoriser le propriétaire actuel à construire, aménager et administrer 3 quais de déchargement pour camions au-dessus des servitudes déjà consenties
- 6. Règlements**
 - 6.1. Avis de motion pour un règlement d'emprunt pour la réfection de la fondation, du pavage et de l'aqueduc de l'avenue Durocher entre les rues Sainte-Catherine et Victoria
 - 6.2. Avis de motion pour un règlement d'emprunt pour le prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke
- 7. Adjudications de contrats**
 - 7.1. Contrat de transport de neige
- 8. Mandats de services professionnels**
- 9. Personnel**
 - 9.1. Nomination de monsieur Patrick Pageau au poste de chef de division – Informatique
 - 9.2. Ratification d'une lettre d'entente intervenue avec le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal – section locale 301
- 10. Demandes de contributions financières**
 - 10.1. Don de 500 \$ à l'Association féminine d'éducation et d'action sociale
 - 10.2. Don de 1 000 \$ à la Maison Dalauze
 - 10.3. Don de 3 500 \$ à l'École St-Octave pour la composition d'une chanson thème pour le 100^e anniversaire (**Retiré**)
 - 10.4. Don de 1 000 \$ à l'École St-Octave pour permettre l'achat des cadeaux « Prix du centenaire » (**Retiré**)
- 11. Relations publiques**
- 12. Proclamations**
- 13. Affaires nouvelles**
 - 13.1. Modification du plan d'effectifs de la Ville de Montréal-Est
 - 13.2. Don de 400 \$ à monsieur André St-Jean pour l'achat du flambeau olympique

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX **2**

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CM-200911271 2.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST **3**

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-200911272

Mention est faite au procès-verbal que la trésorière, madame Carole Michelin, CGA, directrice des services administratifs et directrice générale adjointe, dépose séance tenante la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 2 octobre 2009 au 15 novembre 2009.

RAPPORT DES COMMISSIONS **4**

RAPPORTS DES SERVICES **5**

DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 16 NOVEMBRE 2009 AU 15 MARS 2010

CM-200911273 5.1

Considérant l'article 9 du règlement numéro R14-102-1 « Règlement concernant la régie interne du conseil de ville de Montréal-Est » à l'effet que le conseil doit nommer un maire suppléant à tous les 4 mois;

Considérant que le terme de monsieur Alain Dion, à titre de maire suppléant, s'est terminé le 6 novembre 2009 et qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau maire suppléant pour la période du 16 novembre 2009 au 15 mars 2010.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer madame Monique Major à titre de maire suppléant pour la période du 16 novembre 2009 au 15 mars 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE DÉPASSEMENT DE COÛTS POUR L'INSTALLATION DE LA PARTIE SOUTERRAINE D'UN SYSTÈME DE FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DE LA RUE NOTRE-DAME ET L'AVENUE RICHARD POUR UN MONTANT DE 4 284,31 \$

CM-200911274

5.2

Considérant les modifications apportées au projet d'installation de la partie souterraine d'un système de feux de circulation à l'intersection de la rue Notre-Dame et de l'avenue Richard;

Considérant que ces modifications ont entraîné des coûts supplémentaires.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques, et d'autoriser le paiement d'une somme de 4 284,31 \$ à la firme Néolect inc., représentant les coûts additionnels pour les tranchées exploratoires supplémentaires et la relocalisation des bases pour l'installation de la partie souterraine du système de feux de circulation à l'intersection de la rue Notre-Dame et de l'avenue Richard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2008

CM-200911275

5.3

Mention est faite au procès-verbal que la trésorière, madame Carole Michelin, CGA, directrice des services administratifs et directrice générale adjointe, dépose séance tenante les indicateurs de gestion 2008, comprenant les années 2006, 2007 et 2008, tel que déposé au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

MODIFICATION D'UN ACTE DE SERVITUDE POUR LES LOTS 1 826 356 ET 1 250 935 AFIN D'AUTORISER LE PROPRIÉTAIRE ACTUEL À CONSTRUIRE, AMÉNAGER ET ADMINISTRER 3 QUAIS DE DÉCHARGEMENT POUR CAMIONS AU-DESSUS DES SERVITUDES DÉJÀ CONSENTIES

CM-200911276

5.4

Considérant le projet de construction de la compagnie 2155948 Ontario inc. sur les lots 1 826 356 et 1 250 935;

Considérant que le projet nécessite l'installation d'une rampe d'accès pour le bâtiment et d'un stationnement au-dessus d'une conduite d'égout raccordée à la Carrière Demix;

Considérant que pour ce faire il y a lieu de modifier la servitude mise en place par la Ville de Montréal-Est lors de la construction de ladite conduite d'égout;

Considérant que ce projet de modification inclut une clause qui garantit à la Ville de Montréal-Est qu'advenant que des travaux soient réalisés par la Ville, que celle-ci ne sera tenue qu'au remblai nécessaire et ne pourra être obligée de remplacer la dalle de béton.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser la modification de la servitude d'utilité publique sur les lots numéros 1 250 935 et 1 826 356, le tout conformément au projet préparé par Me André Lesage, notaire;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

6

AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA RÉFECTION DE LA FONDATION, DU PAVAGE ET DE L'AQUEDUC DE L'AVENUE DUROCHER ENTRE LES RUES SAINTE-CATHERINE ET VICTORIA

CM-200911277

6.1

Monsieur le conseiller Mario Bordeleau donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement d'emprunt pour la réfection de la fondation, du pavage et de l'aqueduc de l'avenue Durocher entre les rues Sainte-Catherine et Victoria.

AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE PROLONGEMENT DE L'AVENUE LAKEFIELD ENTRE LES RUES HOCHELAGA ET SHERBROOKE

CM-200911278

6.2

Monsieur le conseiller Alain Dion donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement d'emprunt pour le prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke.

ADJUDICATIONS DE CONTRATS

7

CONTRAT DE TRANSPORT DE NEIGE

CM-200911279

7.1

Considérant l'avis public d'appel de soumissions pour le transport de la neige usée pour la période du 17 novembre 2009 au 1^{er} mai 2010, lequel a paru dans l'édition du 13 octobre 2009 du journal Avenir;

Considérant qu'à la suite de cette parution, divers entrepreneurs se sont présentés et ont signé le contrat de déneigement pour la saison 2009-2010;

Considérant la recommandation de monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics, et d'adjuger le contrat de transport de la neige pour la période du 17 novembre 2009 au 1^{er} mai 2010 aux entrepreneurs signataires de l'entente, le tout sujet aux dispositions stipulées audit contrat, conditionnellement à la production pour tous les conducteurs âgés de plus de 65 ans de produire un certificat médical attestant leur capacité à effectuer le travail demandé, et ce, afin d'assurer la sécurité lors du transport de neige;

D'autoriser le directeur général et le maire à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tous documents utiles au suivi du présent contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

8

PERSONNEL

9

NOMINATION DE MONSIEUR PATRICK PAGEAU AU POSTE DE CHEF DE DIVISION - INFORMATIQUE

CM-200911280

9.1

Considérant qu'à la suite de l'appel de candidature pour le poste de chef de la division informatique à la Direction générale, la Ville de Montréal-Est a reçu 158 candidatures;

Considérant la recommandation formulée par le comité de sélection, formé de madame Isabelle Rivest, chef de la Division des ressources humaines, monsieur Louis Lemay, directeur général et monsieur Roger Boivin, conseiller pour Laroche Groupe conseil à l'effet d'embaucher monsieur Patrick Pageau puisqu'il répond aux exigences dudit poste.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,

Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'entériner la recommandation du comité de sélection et de nommer monsieur Patrick Pageau au poste de chef de la division informatique à la Direction générale au salaire annuel de 75 000 \$ selon les conditions de travail du personnel cadre de la Ville. Cette embauche est toutefois conditionnelle à la réussite d'une probation d'un an, d'un examen médical, d'une vérification de son crédit et de ses antécédents judiciaires;

De mandater la chef de la Division des ressources humaines afin de fixer une date d'entrée en fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RATIFICATION D'UNE LETTRE D'ENTENTE INTERVENUE AVEC LE SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL - SECTION LOCALE 301

CM-200911281

9.2

Considérant qu'une entente est intervenue le 30 septembre 2009 entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal - section locale 301 afin de clarifier les articles 3.01 et 3.02 de la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal - section locale 301 et qui concernent les conditions et les modalités de titularisation d'un employé auxiliaire;

Considérant qu'il y a lieu de ratifier ladite lettre d'entente.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,

Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De ratifier la lettre d'entente intervenue le 30 septembre 2009 entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal - section locale 301 à l'effet de modifier les articles 3.01 et 3.02 de la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal - section locale 301;

D'autoriser le directeur général à signer tous documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES 10

DON DE 500 \$ À L'ASSOCIATION FÉMININE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE

CM-200911282 10.1

Considérant la demande d'aide financière adressée par l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS);

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des loisirs.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer une contribution financière à l'Association féminine d'éducation et d'action sociale au montant de 500 \$ pour l'organisation de leur 32e exposition tenue les 6, 7 et 8 novembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 1 000 \$ À LA MAISON DALAUZE

CM-200911283 10.2

Considérant la demande d'aide financière adressée par la Maison Dalauze;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des loisirs.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'octroyer une contribution financière à la Maison Dalauze au montant de 1 000 \$ pour la préparation de la période des Fêtes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RELATIONS PUBLIQUES 11

PROCLAMATIONS 12

AFFAIRES NOUVELLES 13

MODIFICATION DU PLAN D'EFFECTIFS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-200911284 13.1

Considérant les discussions intervenues entre le maire, monsieur Robert Coutu, le directeur général, monsieur Louis Lemay, et monsieur Daniel Fournier relativement à la restructuration de la Direction des communications afin de retirer les volets « communications », « sécurité publique », « attaché au cabinet du maire » et « coordonnateur des loisirs »;

Considérant, qu'à la suite de ces pourparlers, monsieur Fournier accepte de voir sa description de tâches modifiée afin que les volets « communications » et « sécurité publique » ne relèvent plus de sa direction et qu'il ne soit plus attaché au cabinet du maire, et ce, conditionnellement à ce que son traitement et ses avantages sociaux demeurent les mêmes;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le plan d'effectifs de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De retirer à monsieur Daniel Fournier les fonctions de directeur des communications, attaché au cabinet du maire, coordonnateur des loisirs et responsable de la sécurité publique sur le territoire de la Ville de Montréal-Est;

De créer la direction des loisirs et des services communautaires;

De nommer monsieur Daniel Fournier au poste de directeur des loisirs et des services communautaires à compter du 16 novembre 2009, et ce, aux mêmes traitement et avantages sociaux qu'actuellement consentis à ce dernier;

De confier la responsabilité de la sécurité publique sur le territoire de la Ville de Montréal-Est au directeur des travaux publics;

De confier la responsabilité des communications, de façon intérimaire, au directeur général;

De modifier le plan d'effectifs de la Ville de Montréal-Est en conséquence de ce qui précède.

Sur cette proposition, Monsieur le Maire appelle le vote :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

M. le conseiller Alain Dion
Mme la conseillère Monique Major
M. le conseiller Michel Bélisle

ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller Mario Bordeleau
Mme la conseillère Anne St-Laurent

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DON DE 400 \$ À MONSIEUR ANDRÉ ST-JEAN POUR L'ACHAT DU FLAMBEAU OLYMPIQUE

CM-200911285

13.2

Considérant que monsieur André St-Jean sera porteur de la flamme olympique;

Considérant qu'un porteur peut acheter son flambeau;

Considérant que le conseil désire souligner cette implication et profiter de l'occasion pour promouvoir l'activité physique auprès des montréalais et des montréalaises.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De faire un don de 400 \$ à monsieur André St-Jean pour l'achat du flambeau olympique, et ce, conditionnellement à la disponibilité de ressources budgétaires pour ce faire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-200911286

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 19 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier